DEPARTEMENT DE LA MEUSE **ARRONDISSEMENT DE COMMERCY**

COMMUNE DE GONDRECOURT-LE-CHATEAU

Arrêté n°2026-CIR 32 du 31/08/2026
Portant règlementation temporaire de la circulation – Rue de l'Eglise

Le Maire de la commune de Gondrecourt-le-Château

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants ;

Vu le Code de la route, notamment les articles R.411-1 et suivants ;

Considérant que la commune engage la **phase 1 des travaux de réfection de la place de l'Hôtel de Ville ;**

Considérant qu'il est nécessaire, pour assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement du chantier, **de modifier temporairement les conditions de circulation sur la portion concernée de la rue de l'Eglise et de la Place de la Corvée** ;

ARRÊTÉ

Article 1 :
À compter du **31/08/2026 et jusqu'au 20/12/2026, la rue de l'Eglise et la place de la Corvée sont mises en double sens de circulation, exclusivement réservé aux riverains et ayants droit.**

ARTICLE 2 : Par dérogation à l'article 1, l'accès est autorisé exclusivement pour :

- Les riverains de la Place de la Corvée
- Les riverains de la Rue de l'Église
- Les riverains de la Place de l'Eglise
- Les usagés souhaitant accéder au parking situé Place de la Corvée
- Les ayants droit

Article 3 :
Sur cette même période, **la rue de l'Eglise est barrée de manière permanente à son extrémité basse**, au niveau de l'intersection avec la place de l'Hôtel de Ville, par la mise en place d'un obstacle infranchissable interdisant toute circulation à cet endroit.

Article 4 :
La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par les services municipaux et l'entreprise en charge des travaux, conformément aux dispositions du Code de la route.

Article 5 :
Le présent arrêté sera affiché en mairie et aux abords de la zone concernée.

Article 6 :
Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 :
Le présent arrêté sera transmis à :

- La Gendarmerie Nationale,
- Le Secrétariat de Mairie pour affichage.

A GONDRECOURT-LE-CHATEAU, le 31 aout 2026

Le Maire,
Daniel RENAUDEAU